



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **STUDIO WF SÀRL**, Avenue de Chillon 80, 1820 Territet
2. Déclaration de faillite: 15.03.2018
3. Suspension de faillite: 08.05.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.05.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: le commerce et la distribution de biens mobiliers, notamment d'articles d'aménagement d'intérieurs et d'aménagement de cuisines, d'électroménager, l'élaboration et la conduite de projets de rénovation d'intérieurs.
Dissolution de la société citée selon les règles de la faillite en vertu de l'art. 731b CO.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey 1

04229833

